# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Persécutions des chrétiens en Inde

Question écrite n° 43257

### Texte de la question

Mme Brigitte Kuster alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les persécutions subies par les chrétiens en Inde. En effet, le rapport récent commandé par la fondation « Portes ouvertes » à la *London School of Economics* témoigne d'un accroissement des persécutions dans un certain nombre d'États indiens. Ainsi, dans les régions les plus conservatrices, les persécutions se multiplient, enregistrant ces dernières années une augmentation sans précédent. Alors que le sort des chrétiens d'Orient alerte toujours davantage, en Extrême-Orient également la pratique de leur foi devient de plus en plus compliquée. L'Inde étant un partenaire privilégié de la France, elle lui demande si le Gouvernement va engager un dialogue avec le gouvernement indien pour que la liberté de culte soit une réalité en Inde et qu'il soit mis un terme aux persécutions.

### Texte de la réponse

La France défend, partout dans le monde, la liberté de religion ou de conviction, telle qu'énoncée à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Cela implique la liberté d'avoir une religion ou de ne pas en avoir, de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. La France est attachée au respect de cette liberté fondamentale et accorde ainsi la plus grande attention aux cas de violations de cette dernière, dont sont victimes de très nombreuses personnes. Dans cet esprit, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) entretient un dialogue régulier avec les organisations recueillant des informations sur ces violations, telles que l'ONG « Portes ouvertes ». Le MEAE est informé des inquiétudes exprimées au sujet de la situation des minorités religieuses en Inde. Les préoccupations de la France sont communiquées aux autorités indiennes dans le cadre du dialogue politique, à titre bilatéral, ainsi que dans le cadre de l'Union européenne. L'avenir de certaines communautés religieuses est, en effet, particulièrement préoccupant. La France reste pleinement engagée pour la promotion et le respect de la liberté de religion ou de conviction, tant au plan multilatéral qu'au plan national.

### Données clés

**Auteur :** Mme Brigitte Kuster
**Circonscription :** Paris (4e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 43257
**Rubrique :** Politique extérieure
**Ministère interrogé :** Europe et affaires étrangères
**Ministère attributaire :** Europe et affaires étrangères

### Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE43257

**Question publiée au JO le :** 21 décembre 2021, page 8977
**Réponse publiée au JO le :** 29 mars 2022, page 2103